



CELLULE ECONOMIQUE DU BTP DE LA REUNION

www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission
déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le
Mémento, veuillez
[cliquer ici](#)

Liens pour la gestion des déchets du BTP :

[Bourse aux matériaux](#)

[Diagnostic-
demolition.ademe.fr](#)

[BAZED - Conception
Construction Zéro Déchet](#)

[Batirpourelaplanete.fr](#)

[Construction21.org](#)

[Recycleurs-du-btp.fr/quali-
recycle-btp](#)

Maitres d'ouvrage :

- [Déchets-batiment](#)
- [Déchets-travaux-publics](#)

Maitres d'œuvre :

- [Déchets-batiment](#)
- [Déchets-travaux-publics](#)

Entreprises :

- [Déchets-batiment](#)
- [Déchets-travaux-publics](#)

www.casuffitlegachis.fr :

« [Mes solutions déchets](#) »

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

Bulletin d'avril 2017 – N°12 – Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets en marche

Le lundi 20 mars a eu lieu le premier comité de pilotage d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Les objectifs pour cette année 2017 ont été définis. Il s'agit notamment de faire l'état des lieux et le diagnostic des déchets, et d'initier la rédaction du projet pour le territoire.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les conseils régionaux ont désormais des compétences renforcées afin de planifier et gérer les déchets par un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). L'élaboration du plan pour La Réunion s'appuiera sur les bureaux d'étude Espelia, Recovering, et Deloitte, ainsi que l'avocat Bruno Mounier. Pour l'élaboration de ce plan ont été créées plusieurs instances : un comité de pilotage, un comité technique, une commission consultative d'élaboration et de suivi, des réunions d'informations avec l'ensemble des acteurs réunionnais (associations).

À l'ordre du jour notamment la présentation du cahier des charges, la méthodologie ou le calendrier prévisionnel.

Les objectifs de cette année 2017 sont d'abord de dresser un état des lieux et un diagnostic pour le second semestre, et d'initier la rédaction du projet et exposer les scénarii d'ici la fin d'année.

Ce PRPGD inclut aussi un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire, reposant sur le recyclage et la réutilisation des déchets. Ce plan s'illustrera par la sensibilisation des publics, notamment les jeunes, le soutien des entreprises et acteurs de l'économie circulaire, l'accompagnement des institutions et organisations qui veulent intégrer une démarche d'économie circulaire dans leur fonctionnement, et enfin des appels à manifestation d'intérêt pour stimuler des projets innovants et solutions durables.

Source: <http://actus.clicanoo.re/article/soci%C3%A9t%C3%A9/1435280-le-plan-r%C3%A9gional-de-pr%C3%A9vention-et-de-gestion-des-d%C3%A9chets-en-marche>

Rappel de l'article 79 de la Loi relative à la transition énergétique

Extrait:

Au plus tard en 2020, l'Etat et les collectivités territoriales s'assurent qu'au moins 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers dont ils sont maîtres d'ouvrage sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière, au sens de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Tout appel d'offres que l'Etat ou les collectivités territoriales publient pour la construction ou l'entretien routier intègre une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.



Outils :

Trouvez les prestataires chargés de la collecte et du traitement des déchets les plus proches!

Application smartphones
« Déchets BTP »



Site internet :

dechets-chantier.ffbatiment.fr

Actualité :

Arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants

Le 1^{er} janvier 2018, entrera en vigueur l'arrêté du 22 mars 2017 concernant la mise à jour des niveaux de performance thermique et énergétique applicables aux éléments installés ou remplacés dans le cadre d'une rénovation énergétique en application de l'article R. 131-28 du code de la construction et de l'habitation.

Source:

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/3/22/LHAL1614615A/jo/texte>

L'Etat et les collectivités territoriales justifient chaque année, et pour l'Etat à une échelle régionale :

1° A partir de 2017 :

a) Qu'au moins 50 % en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année dans leurs chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;

b) Et que, pour les matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction et d'entretien routiers parmi ces matériaux, au moins 10 % en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface et au moins 20 % en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;

2° A partir de 2020 :

a) Qu'au moins 60 % en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année dans leurs chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;

b) Et que, pour les matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction et d'entretien routiers parmi ces matériaux, au moins 20 % en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface et au moins 30 % en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/17/2015-992/jo/article_79

Recybéton : le recyclage des bétons de déconstruction dans des bétons courants est officiellement possible

Un colloque organisé jeudi 9 mars 2017 à la Fédération Française du Bâtiment (FFB) a permis de faire un point-d'étape du projet national Recybéton. Intitulé « Le recyclage du béton dans le béton, tout naturellement », ce rendez-vous, qui a réuni près de 200 personnes, a démontré officiellement que le recyclage de l'intégralité des matériaux issus des bétons de déconstruction est possible dans des conditions industrielles.

Lancé le 27 janvier 2012, le projet national Recybéton vise deux objectifs principaux : d'une part, la réutilisation, dans de nouveaux bétons, de l'intégralité des matériaux issus des bétons déconstruits – y compris les fines –, et d'autre part, le recyclage de matériaux issus de la déconstruction des bétons comme matière première pour la production de liants hydrauliques.

Les conclusions auxquelles sont arrivés, après cinq ans de recherche, les 47 acteurs impliqués viennent d'être rendues publiques. Résultat ? « On peut, en utilisant des granulats recyclés, fabriquer des bétons qui répondent aux exigences des constructeurs en termes de tenue mécanique, de durabilité, de durée de vie des structures et de bon comportement à l'incendie », indiquent-ils.

Dans le même temps, Recybéton a également démontré qu'il était possible d'utiliser plus de granulats et de bétons recyclés que les normes actuellement ne l'autorisent. En particulier, la norme NF EN 206-1/CN, publiée en décembre 2012, et qui autorise, dans le secteur du bâtiment, 20 % de substitution de gravillons naturels par des gravillons recyclés dans des bétons soumis à des classes d'expositions courantes.

Sources: <http://www.lemoniteur.fr/article/recybeton-le-recyclage-des-betons-de-deconstruction-dans-des-betons-courants-est-officiellement-poss-34311062>

<http://www.pnrecybeton.fr/colloques/recyclage-colloque-recybeton-9-mars-2017/>